

Règlement 36° COURSE ALGERNON

L'Association ALGERNON organise la 36° édition de sa Course, compte tenu des incertitudes sanitaires et des particularités de certains des concurrents (handicap, avancée en âge, affections de longue durée...) cet évènement se déroulera cette année en distentionnel

1- Organisateur

Association Sportive et Culturelle ALGERNON

272 Avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tel : 04.91.23.37.92

course.algernon@gmail.com

Site : [https:// www.algernon.fr](https://www.algernon.fr)

Représentée par Monsieur Serge DAHAN, Directeur de course.

2 - Lieu, date et nature de la compétition

Cette course (ou marche) à allure libre se déroule dans le lieu choisi par le participant : voie publique, espaces jardin, parcours nature, salles de sport ou centres de rééducation...

L'épreuve se déroule du 6 juillet 2020 au dimanche 11 octobre 2020

Le village de course sera installé le samedi 10 et le dimanche 11 octobre 2020.

Options de course :

- Parcours historiques : 5 km, 10 km ou 15 km. Chaque participant renseigne le chrono réalisé (modifiable jusqu'au dimanche 11 octobre 12 heures)
- Le Défi kilométrique : parcours libres avec cumul possible des distances réalisées (modifiable jusqu'au dimanche 11 octobre 12 heures)

3 - Précautions

- les parcours réalisés sur la voie publique ou dans des espaces privés sont réalisés sous la stricte responsabilité du participant
- Chaque participant s'assure de ses capacités et aptitudes physiques auprès de son médecin traitant pour réaliser la distance choisie
- Chaque participant devra respecter dans la réalisation de son parcours les recommandations sanitaires en vigueur (distanciation physique...).

4- Condition de participation, Inscriptions, Catégories d'âges

Inscription individuelle

L'inscription d'un concurrent individuel se fait exclusivement sur le site KMS.fr

Ouverture des inscriptions individuelles par internet à partir du 6/07/2020, 10h00

au 11/10/2020, 12 heures

Les mineurs sont lors de ces épreuves sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal.

L'inscription **est ferme et définitive et ne saurait donner lieu à remboursement.**

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois : la totalité du paiement effectué et l'acceptation du présent règlement validée,

Aucune inscription ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes conditions.

Inscription de groupe

Le responsable d'un groupe prend contact avec l'Association Algernon pour créer l'identifiant du groupe. Dès le groupe créé le responsable de groupe recevra le document de saisie des

participants et pourra inscrire les membres de son groupe et effectuer toutes les modifications qu'il jugera nécessaires.

Chaque concurrent inscrit en individuel ou en groupe recevra par mail :

Une confirmation d'inscription, un dossard dématérialisé et un lien unique pour saisir ses différentes performances.

Un diplôme de participation sera téléchargeable sur KMS.fr pour chaque concurrent.

5 – Tarifs et dons

Tarif fixe pour tous :

Tous les participants devront régler la somme de 10€ quelle que soit la course à laquelle ils participent.

Les dons peuvent être effectués en même temps que les opérations d'inscription

L'inscription donne droit au tee-shirt de la course. Ce tee-shirt sera délivré dans le cadre « d'un drive » une fois l'inscription confirmée (numéro de dossard) ou envoyé sur demande, les frais d'envoi sont à la charge du participant.

6 - Chronométrage

Les classements seront traités par le site de la société KMS, suivant l'entrée des données chronométriques saisies par chaque concurrent pour les **parcours historiques**, qui s'engage à transmettre ses résultats le plus honnêtement possible.

Une capture d'écran de votre chrono ou montre est un plus. La mise à jour du classement se fera en temps réels sur le site de KMS.fr.

7 – Responsabilités et assurances

Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit et d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant la durée de l'évènement «36° Course Algernon »

Chaque participant assume également les risques inhérents à sa participation tels que :

- les accidents avec les autres participants,
- les intempéries météorologiques,
- les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Chaque participant se verra valider son inscription si et seulement s'il a validé le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé,
- Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels,
- Être responsable de ses effets personnels.

La Course Algernon est exclusivement réservée aux personnes ayant validé leur inscription.

8 – Modification ou annulation de l'évènement

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit à tout moment de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement. Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement ne sera effectué. L'organisateur se réserve toutefois le droit en fonction des circonstances, de proposer une compensation telle que le report de l'évènement.

9 – Loi informatique et libertés

L'organisateur de la Course Algernon s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer la gestion de leur progression, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres

L'organisateur pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des inscriptions, pour assurer la réalisation de prestations, pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible..

De plus, l'organisateur pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 aout 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse contact@kms.fr ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite

Les données de l'internaute sont hébergées soit par l'organisateur, soit par tous sous-traitants de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement. Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

10 – Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'évènement Course Algernon en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. peut être amené à recevoir des propositions

11 - Obligation des participants

En validant son inscription tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à courir la distance complète de son choix le plus précisément et de transmettre ses résultats le plus honnêtement possible avant le dimanche 11/10/2020, 12 heures.